Enquête publique – ferme éolienne du Nilan à St Sulpice des Landes

Courriel recu le 05/05/2017

Message du 05 mai 2017 - 00 h 40

A l'attention de Madame Françoise Belin - commissaire enquêteur.

Madame,

Veuillez trouver ici un avis que je vous demande de bien vouloir reporter sur le registre d'enquête publique relative au projet d'implantation du parc éolien de Saint Sulpice des Landes.

Effets sur la santé:

Le site d'implantation est décrit comme ayant une "sensibilité hydrologique non négligeable". Or il a été rapporté plusieurs cas dans le département d'effet colatéraux des éoliennes sur la santé des animaux et des personnes, en lien avec les réseau d'eaux souterrains. Les études sont actuellement insuffisantes pour démontrer l'absence de danger sur cette question et le dossier présenté n'apporte pas de réponse satisfaisante.

Impacts sur les territoires et les paysages.

Il est fait référence au Schéma Régional Eolien qui a été annulé par le Tribunal Administratif de Nantes le 31 mars 2016.

Les impacts sur les paysages sont considérables et aucune étude ne vient chiffrer les dommages causés (paysage, économie locale et touristique, immobilier, etc), ce qui alourdirait d'autant le bilan économique désastreux de ce projet pour la collectivité (voir # suivant).

Rentabilité du projet

Il est désormais établi que l'éolien est aujourd'hui <u>non rentable</u> : les recettes ne contrebalancent pas les coûts d'investissement, d'entretien, de raccordement et de renforcement du réseau électrique etc.

Une étude de l'Insitut Montaigne (*) montre que, si les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont atteints, sur la période 2008-2020, le surcoût annuel pour la collectivité s'élèvera à 1 Mds €, et montera à 2,5Mds après 2020.

Ce projet tout autant que les autres va contribuer à aggraver les finances publiques pour quelques milliers d'euros annuels de retombées économiques locales, fournies pour l'essentiel par un mécanisme de subventions excessives (la CSPE) prélevées sur les factures d'électricité des contribuables!!

En revanche pour l'exploitant, grâce à cette CSPE, c'est un taux de rendement de plus de 20% (et jusqu'à 40% pour les sites bien ventés) *.

Cautionner un modèle économique d'une telle aberration et d'une telle injustice apparaît donc comme un acte irresponsable de la part des décideurs.

Garantie financière pour le démantèlement

Elle est fixée dans le dossier à 50k€ et se rèvèle largement insuffisante au regard des estimations (base devis d'entreprises spécialisées) qui portent ces coûts à plus de 850k€ par éolienne. Ce problème n'est absolument pas pris en compte et retombera sur le contribuable tôt ou tard. Autre irresponsabilité des décideurs.

Bilan carbone

Il est mensonger de mettre en avant la réduction des GES grâce à l'éolien.

Je renvoie également à la même étude* qui conclut : "Le développement de l'éolien en France ne répond pas à un besoin, étant donné la sobriété du parc de production électrique français en

Il conviendrait avant tout chose de promouvoir une sobriété de la consommation énergétique française, par la mise en œuvre de politiques de maîtrise de la demande d'électricité, priorité absolue des décideurs en matière de développement durable.

En conclusion

Ce projet ne contribue en rien au bien commun, il constitue un non sens économique et écologique. Il est destructeur des paysages et potentiellement néfaste à la santé. La décision en faveur de son implantation relève d'un acte dramatiquement irresponsable de la part des élus et des décideurs.

OPPOSITION TOTALE au projet.

Cordialement,

Pascal Daviau Tacon 44522 Mésanger 06 18 13 31 55

* éolienne nouveau souffle ou vent de folie - Institut Montaigne - 2008. http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/eoliennes-nouveau-souffle-ou-vent-de-folie

Courriel reçu le 08/05/2017

Message du 08 mai 2017 : 23 h 04

Anonyme

Observations:

- Comment se fait il que le hameau du Jagot, dans une zone très calme et non arborée face aux éoliennes, hors de la circulation automobile, n'est pas fait l'objet de mesures acoustiques à 840 m des éoliennes ?
- Pourquoi des mesures acoustiques ont été ailleurs réalisées très judicieusement dans l'intérêt du promoteur à des endroits où il y aura peu d'écart entre les mesures avant et pendant le fonctionnement des éoliennes ? en particulier surtout pas dans l'axe sonore des futures éoliennes (par exemple micro caché à 1 m d'une haie de 1 m 50) ? comme cela, on mesure le bruit du vent de la haie avant les éoliennes installées, et après, en cas de plainte, toujours le bruit de la haie qui camoufle le bruit des éoliennes, cela réduit donc l'impact sonore des éoliennes, de cette façon pour une habitation de plus proche de la circulation, il y aura peu d'écarts en moyenne avant et après avec le supplément de bruit dû aux éoliennes ? (manipulation de stats) donc pas de quoi se plaindre puisqu'il y a déjà la circulation auto! Astuce facile pour favoriser le projet!
- Les photos montages dans l'étude paysagère, qui font apparaître les éoliennes dans notre paysage me font réaliser que l'impact visuel sera nettement plus important que prévu, et à moins que le projet ne soit retiré, nous serons forcés d'admirer à contre cœur ces 3 éoliennes à partir de la tête de notre lit par la fenêtre de notre chambre même en y étant couchés, et que nous serons forcés de continuer à les admirer par la fenêtre de notre séjour.
- Et surtout, nous serons forcés d'entendre les engrenages des éoliennes à 840 m quand il faudra ouvrir la fenêtre de notre chambre, comme j'ai pu le constater à 900 m de l'éolienne Energy Team du parc Freigné à la Bohinère quand je m'y suis déplacé il y a quelques mois. Evidemment, à 400 m de cette éolienne dans une cour de ferme, j'ai constaté, que c'était équivalent au bruit permanent d'un camion au ralenti mais si les propriétaires touchent la redevance ils ne vont pas s'en plaindre.

Pourtant à 900 m, je n'était pas dans le vent, mais le vent était assez fort et les éoliennes étaient complètement débridées. mais peut être que les mesures de bridage à St Mars Freigné n'étaient pas respectées ?

Sur un autre parc, le bruit était infernal comme a pu le constater un élu d'Indre et Loire qui est décédé depuis (voir le lien ci-dessous)

- Mais qui est ce qui prouve que les mesures de bridage envisagées à St Sulpice, seront bien respectées puisqu'elles vont à l'encontre des intérêts économiques, et quelles sont les mesures punitives ou dommages à obtenir suffisamment dissuasifs pour les faire respecter ?
- Il est écrit dans l'étude d'impact, que s'il n'y a pas de fenêtres actuellement, il n'y a pas d'enjeux pour l'impact visuel, donc si l'on veut construire de nouvelles fenêtres en direction du parc éolien pour se soustraire à la circulation, cela nous est interdit avec le bruit des éoliennes!

Et pourquoi, certaines fenêtres de certaines maisons les plus proches ont été omises dans la description des enjeux ? et pas que la mienne, certainement beaucoup d'autres dont à Boissay.

- Pourquoi, le principe de précaution n'a pas été adopté quand à la distance minimum de 1 km pour éviter les nuisances sonores ?

(vote du Sénat augmenté à 1 000 mètres dans le cadre du projet de loi de transition énergétique contrecarré par l'Assemblée Nationale)

http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/04/16/les-deputes-abaissent-a-500-m-la-distance-minimale-autorisee-entre-eoliennes-et-habitations_4617340_3244.html

Mais bien sûr, il y a une solution, installer un rideau végétal qui occulterait les éoliennes, il faut attendre combien de temps, et dans 10 cm de terre sur du rocher, certains ont essayés, ils essayent toujours.

Et normalement une grande fenêtre, c'est fait pour faire rentrer de la lumière, donc avec un rideau végétal nécessairement de 10 m de hauteur (mais dans 20, 30 ou 50 ans) à 10 m devant la fenêtre alors éclairage artificiel indispensable surtout au nord et en plantant plus loin, il y aura encore moins de surface cultivable

- Alors pourquoi nous dit on dans l'étude paysagère paragraphe 4.3.2.2, que sur la RD111 les enjeux portent surtout sur les accès aux parcelles, mais quels enjeux ? et qu'il n'y a : soit peu d'ouvertures (FAUX pour deux maisons dont une pièce de vie principale, séjour et chambres, sur les 3) soit des écrans végétaux (FAUX pour deux maisons sur les 3) et que justement sur ces maisons là, on ne nous dit pas que les enjeux sont importants pour les propriétaires, que ce soit pour l'impact visuel, pour l'impact sonore, avec pour conséquences une dégradation importante de la valeur future de ces maisons ? NON, l'enjeu principal ce sont les habitations, la qualité de vie et leur valeur future et non pas l'accès aux parcelles (La Belle Etrille, Le Jagot, Boissay, Les Tertres) et aussi les maisons exposées au vent d'ouest qui leur amènera les nuisances sonores à plus d'un kilomètre (soit environ 18 maisons autour du parc éolien)

Et le jour où il faudrait vendre la maison, les clients potentiels nous diront, que la vue n'est pas terrible avec toutes ces éoliennes au nord, au sud, à l'est, en fait partout à St Sulpice, et qu'ils vont sans doute aller voir ailleurs un environnement plus naturel, certains nous diront alors qu'avec un rabais de 20% ou 30% sur la vente ils pourraient peut être l'acheter, la maison, mais ce n'est pas sûr.

En plus, ils ne seront pas certains de recevoir la télé par une antenne râteau et seront alors contraints de payer en plus un abonnement pour le décodeur satellite.

Et que dire des éleveurs qui ne voudront plus mettre de vaches sur les terres du parc éolien le jour où ils vont constater que les bêtes stressées n'engraissent plus ou ne font plus de lait ? qu'elles perdent leur immunité et qu'elles tombent malades ? ou des chevaux qui vont devoir trotter sous les pales d'une éolienne ?

- Enfin qui peut nous assurer que les éoliennes ne vont pas entraîner des surtensions passagères et déjà existantes et qui détruisent nos appareils électroniques déjà si sensibles (ordinateurs, nouvelles télés, robots de traite etc ...) ?
- Pourquoi un parc éolien qui ne rapporte rien directement dans le budget de la commune, et qui ira dans le mille feuilles administratif dont fait partie la COMPA pour se perdre dans le tréfonds des dépenses superflues et non rentables des collectivités ? lesquelles devraient avoir pour principal objectif désormais, de baisser les impôts locaux ...

Courriel reçu le 09/05/2017

Message du 09 mai 2017 : 18 h 21

Bonjour Mme Françoise Belin

Ci-dessous un document à lire et comprendre en son intégralité avant de rendre votre avis

Merci d'avance

Bernard LECOMTE de RIAILLÉ

Anonyme

Message du 09 mai 2017 : 14 h 37

Problème de photomontages, brouillage TV et téléphonique par les éoliennes:

- Pourquoi il n'y a pas de photomontages à l'angle nord ouest du hangar de la maison des Tertres sur St Sulpice situé sur la plus haute colline dominant les 3 éoliennes à 1km?
- Je n'ai jamais constaté la présence préalable d'un mât de vent à l'emplacement de la 1ère éolienne comme il est indiqué Fig 57 dans la pièce n°4.1 Etude d'impact
- Je constate qu'il n'y a pas eu de mesures acoustiques au Cornillet alors que toutes les autres sont avantageuses pour le promoteur à la Breteche (opposé du vent et plus loin que le Cornillet) et au Petit Coléhan (le bruit des éoliennes sera masqué par les bois), et celui de la Belle Etrille (caché derrière la haie près du traffic routier), à Boissay au bord de la route, au Grand Coléhan masqué par les bois
 A la Belle Etrille il est précisé "De grands arbres sont présents mais à 40 m de la mesure" : c'est FAUX c'est à 10 m, comme ça, un dépassement de bruit généré par les éoliennes ne pourra pas être constaté au même endroit s'il est inférieur au bruit du vent dans les arbres
- Pourquoi ne pas mettre clairement en évidence le nombre total d'habitants et de familles situées à moins de 1.5 km des éoliennes, c'est à dire les habitants exposés aux nuisances sonores, visuelles et au brouillage de la réception de la TNT et des communications téléphoniques à cause des éoliennes ?
- Je rappelle aussi que la cour d'appel d'Angers a évaluer en 2010 à au moins 10% la perte immobilière en vendant sa maison quand il y a une éolienne visible dans le paysage. et les vendeurs peuvent être condamnés pour tromperie si les acheteurs se déplacent pour rien.
- Si de nouvelles machines apparaissent plus performantes en matière de bruit et électromagnétisme, qui est ce qui prouve que dans 10 ans les anciennes machines seront bien remplacées ?
- Je signale que les éoliennes seront placées entre le village de Boissais et le principal émetteur de Haute-Goulaine donc les habitants de Boissais devront certainement payer chaque année l'abonnement à un décodeur satellite ou l'abonnement ADSL ou/et l'abonnement à un bouquet des chaines de la TNT.

A sud des éoliennes, la réception TV par le râteau classique, est actuellement bonne mais déjà limite sur un multiplex, donc elle sera brouillée sur tous les multiplex par les éoliennes : ce sera l'écran noir II pourrait être possible de recevoir la TV par internet mais aucune alternative n'est proposée pour augmenter au Cornillet le débit ADSL qui est très faible à cause de l'éloignement par rapport au NRA "SL444" situé à 4 à 5 km des adresses utilisées par les ordinateurs.

Je signale aussi que les communications par téléphone portable seront certainement perturbées par les éoliennes, puisque qu'elles sont déjà très mauvaises ou inexistantes à l'intérieur des habitations au moins autour du Cornillet, (les mesures récentes n'ayant pas été réalisées à l'intérieur chez tous les utilisateurs)

Est ce que l'impact électromagnétique sur l'électronique embarquée des machines agricoles et des voitures a été évalué ?

Est ce qu' une moissonneuse batteuse peut devenir folle à proximité d'une éolienne ? et si une voiture reçoit un signal parasite de l'éolienne ?

Est ce qu'un chasseur porteur d'un pacemaker, risque de mourir en passant sous une éolienne ? Il faut savoir que dans les aéroports, les portiques de sécurité dérèglent ces composants.

L'absence de communications fiables a toujours eu des conséquences négatives sur l'économie, et même des conséquences graves si un appel urgent ne peut pas être passé à un service médical à cause d'une communication brouillée.

La ligne fixe étant déjà de temps en temps parasitée par l'oxydation des lignes de cuivre.

L'impact électromagnétique des éoliennes sur les nouveaux composants médicaux introduits par chirurgie dans le corps humain, n'a pas été évalué.

Les nouvelles communications de surveillance médicale qui risquent d'être brouillées, entre médecins et appareils de surveillance médicale à demeure chez l'habitant n'a pas été évalué.

Ces technologies sont d'autant plus importantes que St Sulpice est éloigné des centres médicaux.

Ces 3 éléments constitue un risque pour la santé publique.

Il n'est pas normal d'aggraver l'exclusion de centaines d'habitants du progrès numérique par rapport aux villes sous prétexte que l'on veut installer des éoliennes.

Courriels reçus le 10/05/2017

Message du 10 mai 2017 : 11 h 51

Anonyme

objet

Présence d'une ligne à haute tension enterrée près de poulaillers

Observation sur la présence d'une ligne à haute tension enterrée à proximité de poulaillers :

Est ce que la présence souterraine d'une ligne haute tension à proximité de poulaillers peut rendre malades les animaux ?

J'ai déjà vu le cas de poulets qui systématiquement avaient des problèmes digestifs et qui ne prenaient plus de poids à partir de 7 semaines pour des raisons inconnues à ce moment là, malgré de nombreuses analyses.

Message du 10 mai 2017 : 12 h 44

Anonyme

objet

Mesures acoustiques

- Pourquoi la campagne de mesures acoustiques a été réalisée du 06 au 16 février 2015 en 10 jours sur une période aussi courte pendant que Oswind était en train de faire signer des contrats de location de terrains pour leurs éoliennes sur ce même parc éolien ?
- Ces mesures auraient du être réalisées aussi au printemps, été, automne.
- Pourquoi dans l'étude acoustique l'emplacement du mât de mesure des vents apparaît à la position de l'éolienne "Est" coordonnées 380734.86 6728907.86 sur la figure 8 alors qu'elle apparaît par un point vert à un autre endroit à l'ouest du chemin allant de la D111 à la D29 sur les figures 6 et 14 ?
- Donc il n'est pas possible de conclure que le " projet est capable de respecter les émergences réglementaires qui lui seront fixées. "

Message du 10 mai 2017 : 14 h 18

Anonyme

objet

Traces d'anciennes fondations près de l'éolienne ouest

- Il serait utile de consulter et vérifier les notes et documents établis par les historiens locaux qui ont constatés en forte période de sécheresse (1976) des traces de fondations d'anciennes constructions dans les parcelles prévues pour l'éolienne coté ouest.

J'ai entendu parler que ce pourrait être une ancienne villa gallo romaine entre le Cornillet et Boissay. Des fouilles avaient été réalisées dans le bois à proximité et ont révélées l'existence d'une voie gallo romaine dans le sens Est - Ouest parallèle à la D111

Dans le bois, j'ai vu ces pavés et elle traverserait sans doute une de mes parcelles.

- Par ailleurs, quand les éoliennes seront démantelées, compte tenu de la faible profondeur d'enlèvement des matériaux, on pourra constater de la même manière, l'absence de nappe phréatique à l'endroit des éoliennes, ce qui entraînera des pertes de cultures à la moindre sécheresse

Message du 10 mai 2017 : 16 h 47

Anonyme

obiet A p

A propos de l'avis de l'autorité environnementale

Dans l'avis AE du 10 11 2016, il est indiqué :

- "Le projet soulève la question du risque de saturation passagère " :

mais quand allez vous répondre à cette question et agir en conséquence ? dans 20 ans ? quand il y aura 500 éoliennes à l'horizon du terril d'Abbaretz ? et jusqu' à 9 éoliennes entre Boissay et Le Cornillet (projet initial) maintenant qu'il y aura 3 ? quand la CSPE sera devenue une taxe trop importante sur le tarif de l'électricité pour soutenir le développement de l'éolien au bénéfice d'intérêts privés ?

Il y a toute la place que vous voulez en pleine mer pour les éoliennes

- "il sera indispensable de réaliser, en phase d'exploitation, des études acoustiques complémentaires afin de contrôler les émergences de bruit, surtout en période nocturne et en été, et de s'assurer du respect de la réglementation. Le plan de bridage devra être renforcé le cas échéant":

c'est le moins qu'on puisse dire, en été le soir, mais est ce que les éoliennes seront démantelées si le plan de bridage est tellement renforcé qu'il rend le projet déficitaire ?

il serait peut être utile d'y penser avant, avant de les édifier ? avant que le site ne soit plus rentable pour le promoteur s'il est encore solvable pour réaliser à ses frais le démantèlement surtout que c'est une société de droit étranger, vous pourrez toujours courir après eux.

Message du 10 mai 2017 : 17 h 45

Anonyme

objet

Le Cornillet non concerné par les éoliennes ?

Dans le complément à la demande d'autorisation d'exploiter, Le Cornillet et les Tertres sont absents des hameaux concernés par les éoliennes, soit 13 maisons

- Pourquoi l'étude d'impact sur le Cornillet est minorée par rapport aux hameaux de la Rivière Bourdin, la Basse Riverais, la Cadoire, La Haute Riverais et le Petit Colhéan alors que la distance par rapport aux éoliennes est la même
- Le Cornillet devrait être en 2ème position après Boissay en termes d'impact, en nombre de maisons concernées soit 11 maisons et en termes d'éloignement soit environ 1 km.

Message du 10 mai 2017 : 18 h 19

Anonyme

objet Intérêt du projet éolien

Ce projet éolien :

- n'apporte rien dans les caisses de la commune, et même si c'était le contraire, ils serait inutile d'engager des dépenses superflues puisque la population a beaucoup diminué depuis 50 ans.
- appauvrit les riverains en dépréciant de 20% un total de 42 maisons, si on prend une valeur moyenne minimale de 100 000 euros/maison cela fait 100 000 euros x 42 x 20 % = 840 000 euros de dépréciation totale potentiellement pour ces villages riverains, et autant de taxes en moins pour l'état
- ne créé aucun emploi dans la commune
- est sans aucun intérêt général mais ne dessert que des intérêts privés : la société anonyme EDF ou étrangers : Energy Team gmbh

Message du 10 mai 2017 : 18 h 44

Anonyme

objet Intérêt du projet éolien

Ce projet éolien :

- n'apporte rien directement dans les caisses de la commune, de toute manière l'heure n'est plus à engager des dépenses superflues non rentables
- fait perdre le droit au silence et à la tranquillité pour ceux qui n'ont pas les moyens d'aller voir ailleurs
- appauvrit les riverains en dépréciant de 20% un total de 42 maisons, si on prend une valeur moyenne minimale de 100 000 euros/maison cela fait
- 100 000 euros x 42 x 20 % = 840 000 euros de dépréciation totale potentiellement pour ces villages riverains, et autant de taxes en moins pour l'état à la revente ou par héritage
- ne créé aucun emploi dans la commune
- coûte très cher aux consommateurs par le biais de la CSPE comptée insidieusement sur la facture de courant
- est par conséquent sans aucun intérêt général mais ne dessert que des intérêts privés : la société anonyme EDF et propriétaires ou étrangers : Energy Team gmbh

par conséquent en tant que riverain parmi les plus impactés, je suis défavorable à ce projet